

**Avis de la commission départementale
d'aménagement commercial de Loir-et-Cher**

Réunie le 28 juin 2022, la commission départementale d'aménagement commercial de Loir-et-Cher a émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présentée par la S.A.S. SODALIS 2, à BONDOUFLE (91070), en qualité de propriétaire, en vue d'étendre de 1094,13 m² la surface de vente d'un magasin à l enseigne « Bricomarché », situé rue des Albizias au CONTROIS-EN-SOLOGNE, d'une surface de vente actuelle de 3297,68 m².